

titulaires qu'on désirait recruter peuvent se résumer ainsi: Pour les personnes affectées dans les ministères: implantation du programme actuel de classification dans le ministère en cause, description, analyse et évaluation des emplois, ainsi que gestion de la rémunération.

Pour les personnes affectées au Bureau de révision de la classification: élaboration, rédaction et tenue à jour des normes de classification, vérification et révision de la classification. c) En janvier 1968, au moment où le recrutement fut entrepris, les salaires attachés aux postes en question s'échelonnaient entre \$9,955 et \$12,608, par an. d) Les titulaires éventuels de ces postes doivent posséder un diplôme universitaire. Voici les autres qualités requises:

—expérience professionnelle dans l'évaluation des emplois et la gestion de la rémunération;

—connaissance professionnelle des principes et techniques modernes de la gestion du personnel en général.

3. a) (i) Oui. Depuis 1965, plusieurs campagnes ont été menées dans tout le Canada pour recruter des candidats possédant les qualités requises. Par suite de ces campagnes, cinquante employés environ ont été recrutés au Canada, à l'extérieur de la fonction publique. En outre, au moyen de programmes de formation intensive, quelque cent dix fonctionnaires fédéraux ont acquis la compétence et les qualités voulues et ont par la suite été affectés à la classification et à la gestion de la rémunération. (ii) Oui. Nous avons tenté de recruter des candidats qualifiés en Grande-Bretagne vers la fin de 1967. (iii) Non. Voir réponse au n° 3 b). b) La tentative de recrutement en Grande-Bretagne nous a permis de trouver deux candidats qualifiés pour des postes à la classification et à la gestion de la rémunération, mais ni l'un ni l'autre n'a accepté l'offre d'emploi que lui a faite la fonction publique du Canada. A la lumière de l'expérience tentée en Grande-Bretagne, on a abandonné l'idée de recruter des candidats en France.

4. Oui. Toute personne recrutée aux États-Unis pour les postes en question doit posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais ou être disposée à l'acquérir par une formation appropriée.

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question n° 1022—Mme Wadds:

1. Quel montant mensuel de prêts a été accordé en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, entre le 1^{er} janvier 1967 et le 31 janvier 1968?

2. Quel montant annuel de prêts a été accordé en vertu de cette loi depuis son entrée en vigueur?

[L'hon. M¹¹⁰ LaMarsh.]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):

1. Mois 1967	Montant \$
Janvier	1,231,620
Février	1,169,111
Mars	1,190,267
Avril	1,239,775
Mai	2,266,407
Juin	2,356,725
Juillet	2,108,888
Août	1,940,147
Septembre	1,563,515
Octobre	2,032,256
Novembre	1,860,824
Décembre	1,741,203
Total	\$20,700,738

(Les chiffres de janvier 1968 ne nous sont pas encore parvenus.)

2. Année	Montant
1961	\$25,557,269
1962	25,687,434
1963	23,325,499
1964	26,473,825
1965	26,033,094
1966	20,095,355

LE COÛT ESTIMATIF D'UN PONT DANS LE PARC NATIONAL DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question n° 1033—M. Macquarrie:

1. Quel est le coût estimatif de la construction d'un pont traversant le havre de Rustico pour compléter la route Gulf Shore dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard?

2. Quel était le coût estimatif de ce pont lorsqu'on a décidé de construire la route Gulf Shore?

3. A-t-on l'intention de construire ce pont?

4. Dans l'affirmative, quand prévoit-on que la construction commencera?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le coût de ce pont a été estimé à \$1,550,000, en 1965, et il devra être augmenté à \$1,800,000 environ, si l'on tient compte de l'augmentation des prix.

2. Le projet de la route Gulf Shore sera exécuté en trois étapes. Lors de la mise en chantier des travaux relatifs à la première étape, il n'a été fait aucune estimation détaillée au sujet de la construction du pont devant traverser le havre de Rustico. Toutefois, le coût préliminaire, établi en 1954 à l'égard de tout le projet, y compris le pont, était de \$2,845,000. Les frais réels d'aménagement de la route, sans la construction du pont, sont de \$3,397,000.